

L'EQUIPE



Direction de
Territoire



Assistante de
Direction



Chef de Service

LES RELAYEURS



AES*



AES*



AES*

*Accompagnant Educatif et Social

INFOS PRATIQUES

Horaires administratives d'ouverture :

Du lundi au vendredi

9h00-12h30

13h30-17h00

En dehors de ces horaires, un
répondeur reste à votre disposition.

Contacts :

- 📞 05 58 85 72 21
- ✉ repit.relayage@adapei40.fr

Service départemental :



S'engager ensemble
pour l'inclusion



DISPOSITIF DE RELAYAGE

« Palier l'absence temporaire
d'un aidant à son domicile »



www.adapeideslandes.fr

POUR QUI ?

Les parents, les familles et les proches aidants avec :

- Un enfant, un adolescent ou un jeune adulte de 3 à 20 ans pour lequel le changement d'environnement causerait une **désorganisation importante** et engendrerait une **perte de repères en l'absence de l'aidant**.
- En situation de handicap intellectuel, psychique, TSA (troubles du spectre autistique).
- Habitant sur le département des Landes.

LE DISPOSITIF

- Dispositif **financé par l'ARS. Reste à charge : les repas de la personne et des relayeurs durant le relayage.**
- Durée de **1 à 5 jours**.
- Le dispositif apporte une **réponse aux besoins des aidants** lorsqu'il s'agit de pallier leur absence plusieurs jours, sans avoir à contraindre, la personne aidée à quitter son domicile.
- Chaque prestation de relayage sera précédée d'une **visite au domicile afin de se présenter, d'évaluer plus précisément les besoins de la personne aidée et de recueillir les attentes de l'aidant**.
- Les relayeurs effectuent les **mêmes tâches que réalise l'aidant dans sa vie quotidienne**.
- Les relayeurs **ne remplacent pas les services d'aide et de soins à domicile** déjà mis en place.

LES MODALITES

